



Comprendre votre feuille d'impôts locaux 2007

Perpignan a fait le choix de maintenir les impôts communaux à un niveau bas, pour ne pas réduire le pouvoir d'achat de ses habitants. Ainsi, pour la sixième année consécutive, les taux communaux sont bloqués (identiques à ceux de 2001) et, de façon incontestable, notre Ville a effectivement les taux de fiscalité les plus bas de France :

- **taxe d'habitation : Perpignan est classée la deuxième ville la moins chère de France**, parmi les villes de plus de 100 000 habitants ;
- **foncier bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Perpignan est la ville la moins chère du Languedoc-Roussillon.**

De plus, l'évaluation de la valeur locative cadastrale (établie par les services fiscaux), qui sert de base aux calculs des taxes d'habitation et foncière, est sensiblement moins élevée à Perpignan que dans les autres villes de plus de 100 000 habitants.

***A contrario*, si Perpignan n'augmente pas ses impôts, grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics, la Ville continue d'investir de façon importante, dans de nouvelles structures, de nouveaux services.**

C'est donc la preuve que l'on peut trouver des solutions autres que la hausse incontrôlée de la fiscalité ! À perpignan, les investissements réalisés améliorent la qualité du cadre de vie et démontrent un dynamisme important. Les Perpignanais aiment leur ville, ils y construisent. De nouveaux habitants et de nouvelles entreprises viennent s'y implanter (entre 1999 et 2005, la population de Perpignan a augmenté de 9,24 %). Ainsi, à fiscalité inchangée, l'augmentation des investissements crée de nouvelles richesses.

Dès lors, fidèle à ses engagements, Perpignan peut poursuivre ses ambitions tout en choisissant de ne pas augmenter les impôts.

Le maire de la Ville de Perpignan,
sénateur des Pyrénées-Orientales.

Contact

Ville de Perpignan
Direction de la Communication
Hôtel de Ville • BP 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 34 29
www.mairie-perpignan.fr



Représentant légal :
Le maire de la Ville de Perpignan

Directeur de la publication :
Sandra Cognet

Mise en page et impression : Totem.fr

La reproduction même partielle des textes,
dessins et photographies publiés est interdite.

Dépôt légal : septembre 2007
© Ville de Perpignan

Perpignan : fiscalité 0 %
Conseil général des P.-O. : + 1,7 %
Région Languedoc-Roussillon : + 1,7 %



Ville

TAXE D'HABITATION

Les 10 villes les moins chères de France :
Perpignan, la deuxième ville
la moins chère de France.
(villes > à 100 000 habitants)

VILLES	2007
Caen	16,28 %
Perpignan	16,68 %
Angers	16,90 %
Clermont-Ferrand	17,01 %
Metz	17,06 %
Limoges	17,92 %
Amiens	17,97 %
Saint-Étienne	18,38 %
Le Mans	18,49 %
Nice	18,58 %

TAXE FONCIÈRE ET TEOM* 2007

Perpignan, ville la moins chère
du Languedoc-Roussillon.
(villes > à 30 000 habitants)

VILLE	FONCIER BÂTI 2007	TEOM 2007
Perpignan	24,44 %	8,22 %
Béziers	27,65 %	8,71 %
Narbonne	28,63 %	12,02 %
Montpellier	29,58 %	11,30 %
Nîmes	31,05 %	14,50 %
Carcassonne	39,82 %	10,11 %
Sète	42,12 %	18,28 %

**« Perpignan parmi les villes
les moins chères de France ! »**

Grâce à sa bonne gestion, Perpignan bloque sa fiscalité depuis plusieurs années et réussit à développer le service public de proximité et à investir massivement dans les espaces publics et les équipements pour préparer l'avenir.

*TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Département

Dans le classement des départements les moins chers,
le département des Pyrénées-Orientales, mauvais élève :

- TAXE D'HABITATION : 66^e rang sur 96 départements,
- FONCIER BÂTI : 47^e rang sur 96 départements,
- TAXE PROFESSIONNELLE : 88^e rang sur 96 départements.

Le département des Pyrénées-Orientales se situe parmi les départements les plus chers.

Région

**« En 2007, la région
Languedoc-Roussillon
est la deuxième
région la plus chère
de France. »**

RÉGIONS	TFPB* 2007	CLASSEMENT
Corse	1,02 %	1
Île-de-France	1,27 %	2
Alsace	1,68 %	3
Rhône-Alpes	2,07 %	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,36 %	5
Pays de la Loire	2,63 %	6
Lorraine	2,68 %	7
Bretagne	2,97 %	8
Aquitaine	3,17 %	9
Poitou-Charentes	3,32 %	10
Champagne-Ardenne	3,42 %	11
Centre	3,47 %	12
Bourgogne	3,54 %	13
Nord-Pas-de-Calais	3,69 %	14
Limousin	3,76 %	15
Franche-Comté	3,92 %	16
Picardie	4,19 %	17
Haute-Normandie	4,42 %	18
Midi-Pyrénées	4,48 %	19
Auvergne	4,54 %	20
Languedoc-Roussillon	4,70 %	21
Basse-Normandie	5,11 %	22

*TFPB : taxe foncière du patrimoine bâti.



mairie-perpignan.fr

CONTACT

Ville de Perpignan
Direction de la Communication
Hôtel de Ville • BP 20931 • 66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 34 29

PERPI

NAN
www.mairie-perpignan.fr



Représentant légal :
Le maire de la Ville de Perpignan
Directeur de la publication :
Sandra Cagnet

Mise en page et impression : Totem.fr

La reproduction même partielle des
textes, dessins et photographies publiés
est interdite.

Dépôt légal : septembre 2007
© Ville de Perpignan